

Département
de la Vendée
Arrondissement
des Sables d'Olonne
Commune
de Notre Dame de Monts

Date de convocation
26 juin 2018
Nombre de conseillers
en exercice : 19

Envoyé en préfecture le 06/07/2018
Reçu en préfecture le 06/07/2018
Affiché le
5 1 0
ID: 085-218501641-20180703-201807062B-DE

Délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2018 N° 201807062

Objet : Création d'un service de garderie périscolaire à l'école publique Les Embruns

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GRONDIN Raoul, Maire.

Présents : GRONDIN Raoul, MARTIN Michel, BAUD Michel, QUEUDEVILLE Danièle, AURY Marion, RIVALIN Jacky, ROUSSEAU-DUMARCET, LAMBERT Dominique, BARD-MARTINET Élisabeth, BERTRAND Jimmy, SIEGFRIED Audrey, GIRARD Marie-Anne, LAIDIN Daniel, BERTHOMÉ Joël.

Excusés : AURY Martine
ROUSSEAU Alain
ARNAULT Corinne
DUFLOT Christelle
BUCHOU Stéphane

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.
Madame Audrey SIEGFRIED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'existence d'un service de garderie périscolaire à l'école publique Les Embruns assuré par l'Amicale Laïque.

Il informe que ladite association a émis le souhait de ne plus assurer ce service et a proposé à Monsieur le Maire qu'il soit repris par la commune à compter de la rentrée scolaire 2018.

Monsieur le Maire rappelle également que la subvention municipale allouée annuellement à l'Amicale laïque était destinée à régler les frais inhérents à l'organisation de cette garderie.

Vu le compte-rendu de la commission Famille Solidarité Éducation du 25 mai 2018.

Considérant qu'il est important que l'école publique Les Embruns dispose d'une garderie périscolaire, il propose que la commune assure ce nouveau service à compter du 03 septembre 2018 avec la grille horaire suivante :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h50-08h35	07h50-08h35	07h50-08h35	07h50-08h35
Après-Midi	16h30-18h45	16h30-18h45	16h30-18h45	16h30-18h45


Envoyé en préfecture le 06/07/2018
Reçu en préfecture le 06/07/2018
Affiché le **SLO**
ID : 085-218501641-20180703-201807062B-DE

Il indique également qu'il y a lieu de procéder à l'adoption d'une grille tarifaire et propose au Conseil municipal la suivante :

	Tarif en €
Matin	1,50 €
Après-Midi	2,50 €
Matin & Après-Midi	3,00 €

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, moins une abstention,

- décide la création d'un service de garderie périscolaire à l'école publique Les Embruns dans les conditions et modalités suscitées,
- dit qu'un règlement de garderie reprenant ces mêmes conditions sera rédigé,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place du service.

<p>Signé par : Raoul Grondin Date : 06/07/2018 Qualité : Maire de Notre-Dame-de-Monins</p> 	<p>Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits. Ont signé : les membres présents. Pour copie conforme, en mairie, Le cinq juillet deux mille dix-huit.</p> <p>Le Maire, Raoul GRONDIN</p>
---	---